

*Article 31 du Règlement*

qu'ils devront intervenir dans un processus, alors qu'ils préféreraient s'en abstenir.

Le député fait allusion à l'élimination de la négociation collective. Je lui dirai qu'il n'y a aucun parti politique au Canada qui ne s'est pas trouvé dans la même situation et qui, malheureusement, n'a pas dû légiférer un retour au travail. J'en ai été témoin, ayant vécu en Saskatchewan et vu le gouvernement néo-démocrate, en 1982, contraint de faire exactement la même chose, non pas avec la fonction publique, mais avec les infirmières, sauf erreur.

Je suis assis ici et j'écoute ces propos tout en sachant que toutes les personnes ici présentes, sans exception, ont déjà fait l'expérience de la tâche ingrate dont nous devons nous occuper et je me demande s'il pourrait exister une défense contre la nécessité d'avoir à chercher à se plier à cette exigence impossible sur laquelle nous devons nous pencher.

J'aimerais poser une question ou deux au député. Le député estime qu'il n'y a aucune différence entre le secteur public et le secteur privé. Je lui ferai observer qu'il existe peut-être une différence, le secteur public offrant un service que le public exige en permanence, 52 semaines par année, tandis que ce n'est pas le cas dans le secteur privé, à mon avis.

Il est arrivé que des employés du secteur privé perdent leur emploi pour certaines périodes en raison de mises en disponibilité, etc., mais pas aux mêmes. . .

[Français]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député, mais le temps suit inexorablement son cours.

[Traduction]

Comme il est 13 heures, je quitte le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance suspendu à 13 h 01.)

---

**REPRISE DE LA SÉANCE**

La séance reprend à 14 heures.

**DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS**

[Traduction]

**LES PÊCHES**

**M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan):** Monsieur le Président, des milliers de pêcheurs et d'employés des usines de Terre-Neuve se trouvent devant la pire crise qu'ils aient connue depuis des décennies. Pendant des mois ils n'ont pas été en mesure de pêcher en raison de la présence de glace dans les eaux. Lorsqu'ils ont enfin pu sortir, il n'y avait plus de poisson à prendre. Les pêcheurs perdaient de l'argent chaque fois qu'ils sortaient.

Maintenant que la saison de pêche tire à sa fin, il n'y a qu'une conclusion simple et tragique à tirer: des milliers d'habitants de Terre-Neuve se trouvent devant un hiver qui sera long et pénible.

Je demande au ministre des Pêches et Océans de mettre en place un programme de secours d'urgence qui garantira que les quelque 8 000 pêcheurs côtiers qui ne pourront bénéficier de l'assurance-chômage ne soient pas contraints d'abandonner leur profession et de demander l'assistance sociale dans la province la plus pauvre du Canada.

Le gouvernement ne peut pas prétendre qu'il ignorait ce problème. Dans une note de service interne du ministère, en date du 28 juin 1990, on disait au ministre que l'échec actuel de l'effort de pêche peut paraître sans précédent, mais qu'il est probable que des échecs similaires se produiront à nouveau, là ou ailleurs.

Il n'y a pas d'excuse pour ce retard. Il est temps d'agir.

\* \* \*

**LES HANDICAPÉS**

**Mme Dorothy Dobbie (Winnipeg—Sud):** Monsieur le Président, à Winnipeg, le 5 septembre, le premier ministre et le secrétaire d'Etat ont annoncé un programme de 158 millions de dollars, une stratégie pour aider les handicapés à s'intégrer à la vie canadienne. Comme le disait le premier ministre, tout ce que chaque handicapé désire c'est simplement être reconnu en tant que personne.

C'est dans cet esprit, que la stratégie nationale pour l'intégration des personnes handicapées a été conçue. Ce programme insiste sur le partenariat entre les personnes handicapées et la collectivité, un partenariat qui peut